

Le 21 juin 2019

M^e Adina Georgescu
Ligne directe : 514.871.5494
ageorgescu@millerthomson.com

PAR SDE ET PAR COURRIER

Me Véronique Dubois
Secrétaire
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
800, Place Victoria - Bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2

OBJET : 3^{ième} demande amendée pour la fermeture réglementaire des livres de Gazifère Inc. pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, demande d'approbation du plan d'approvisionnement et demandes de modification des tarifs de Gazifère Inc. à compter du 1^{er} janvier 2019 et du 1^{er} janvier 2020
Dossier de la Régie : R-4032-2018
Notre dossier : 111216.0096 (Phase 5)

Chère consoeur,

La présente fait suite à nos lettres du 17 mai et du 14 juin 2019 ainsi qu'aux lettres de la Régie du 24 mai et du 14 juin 2019, le tout concernant le dépôt de la preuve relative à la phase 5 du dossier mentionné en titre.

Dans cette dernière lettre, la Régie demandait à Gazifère de l'aviser de l'état d'avancement de la situation à cet égard, et, le cas échéant, de la date du dépôt de la preuve relative à la phase 5 du dossier susmentionné.

Au cours des derniers mois, Gazifère a dû déployer des efforts importants en lien avec le traitement d'un élément particulier de ses états financiers. En effet, le traitement historique de cet élément, présent dans ses états financiers depuis environ 10 ans, a été remis en question par ses auditeurs. Au terme de plusieurs semaines d'analyse et de discussions, une solution a finalement été identifiée en début de semaine. Cette solution a le mérite de rendre les états financiers plus représentatifs de la situation réelle de Gazifère, tout en n'ayant aucun impact, au final, sur les résultats financiers de l'entreprise. La modification se situe au niveau de la présentation plutôt que de la correction d'une erreur de comptabilité historique.

Ce travail d'analyse rigoureux, effectué en collaboration avec les auditeurs, a cependant accaparé de manière importante les ressources du service des finances de l'entreprise et, par incidence, eu un impact significatif sur l'avancement des tâches usuelles qui doivent être accomplies pour assurer le suivi de la gestion financière et des dossiers réglementaires de l'entreprise.

Il en résulte qu'en date des présentes, Gazifère doit toujours compléter ses états financiers et elle prévoit être en mesure de le faire au cours des prochains jours. Une fois que cette étape aura été complétée, il sera possible de concentrer les efforts sur la préparation de la preuve relative à la fermeture de l'année 2018 qui fait l'objet de la phase 5 du dossier.

D'autre part, au cours des prochaines semaines, plusieurs questions relevant du service des finances devront être traitées de façon concomitante. D'une part, deux fins de mois surviendront d'ici la fin août 2019. D'autre part, Gazifère doit préparer le dossier de fermeture 2018 et la preuve relative à la phase 6 doit être déposée d'ici la fin du mois d'août 2019. De plus, Gazifère devra assumer diverses obligations corporatives ce qui aura un impact indéniable sur la disponibilité de ses ressources, le tout combiné à la période des vacances estivales.

Étant donné que la préparation des différents dossiers réglementaires doit se faire par étape, il s'avère impossible de dédier un maximum de ressources à la complétion d'un dossier pour ensuite passer à un autre. En effet, l'objectif ultime de déposer la preuve relative à la phase 6 à la fin août requiert l'exécution des tâches de façon successive afin de permettre à toutes les parties impliquées (incluant le groupe de support de Toronto à l'égard de l'allocation des coûts et des tarifs) de réaliser le travail requis en temps opportun pour respecter l'échéance.

À la lumière de ce qui précède, Gazifère soumet une proposition quant au dépôt de la preuve relative à la phase 5 du dossier qui prend en compte ces délais inattendus découlant de l'audit des derniers mois, tout en visant à rencontrer l'objectif ultime de rattraper le retard réglementaire des dernières années.

Gazifère propose donc de déposer la preuve relative à la fermeture des livres 2018, ainsi que celle portant sur la phase 6, à la fin du mois d'août 2019 ou au cours de la première semaine du mois de septembre, au plus tard.

Le respect de cet échéancier apparaît réaliste puisque la phase 6 devrait soulever peu d'enjeux majeurs, celle-ci intégrant uniquement les ajustements à la demande tarifaire 2020 déjà autorisés en grande partie dans le cadre de la phase 4 du présent dossier. Il est à noter qu'une partie appréciable des ajustements résultera des mises à jour des comptes de frais reportés ou d'écarts, dont les détails seront déposés dans le cadre de la fermeture des livres 2018. Ainsi, la Régie serait en mesure de rendre une seule décision à l'égard de ces deux phases du dossier. Enfin, le fait de traiter les deux phases dans le cadre d'une seule audience aura le bénéfice de favoriser l'efficacité du processus réglementaire.

Étant donné qu'une large partie du travail de préparation du dossier tarifaire 2020 a déjà été effectuée dans le cadre de la phase 4, Gazifère est d'avis qu'elle dispose de ressources suffisantes pour traiter des deux phases en même temps. Cela dit, afin d'alléger davantage le dossier de la phase 6, Gazifère propose que le suivi associé au plan de développement et aux analyses de rentabilité fasse l'objet d'un dossier distinct. Notre cliente prévoit être en mesure de déposer sa preuve à cet égard au cours de l'automne 2019 et soumet que le traitement réglementaire de ce dossier pourra se faire sans mettre en péril la mise en place de tarifs au 1^{er} janvier 2020.

Il est à noter que Gazifère entend procéder au dépôt de son plan d'approvisionnement, lequel fait partie de la phase 6 du dossier, au plus tard le 31 juillet 2019, tel que prévu par le *Règlement sur la teneur et la périodicité du plan d'approvisionnement* (R.R.Q. c. R-6.01, r.3).

Veillez agréer, chère consœur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

MILLER THOMSON sencl

Adina Georgescu

c.c. (par courriel seulement)

Me Paule Hamelin (ACIG)
Pierre-Olivier Charlebois (FCEI)
Me Steve Cadrin (ACEF de l'Outaouais)
Me Dominique Neuman (S.É.-AQLPA)
Me Geneviève Paquet (GRAMÉ)